



**ETUDE SPECIFIQUE SUR LE GENRE ET L'INCLUSION SOCIALE DANS LA  
DYNAMIQUE D'ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES AU BENIN**

**RAPPORT FINAL**



**Cotonou, Octobre 2021**

## Remerciements

La présente mission a été réalisée par une équipe de consultants déployée par REID Consulting. L'équipe composée de Dr. Freddy NOMA (chef de mission) et du Dr. Irène MITCHODIGNI (consultante associée) tient à remercier sincèrement les :

- secrétaires généraux des mairies de la zone d'étude ;
- chef (e) s services et agents des mairies de la zone d'étude ;
- services déconcentrés du MAEP ATDA/DDAEP ;
- services déconcentrés du MEM/DDEM ;
- points focaux communaux et relais départementaux de la PASCiB ;
- points focaux communaux et relais départementaux des ONG ;
- associations des femmes, jeunes et personnes handicapées ;
- organisations paysannes (OP).

Résumé exécutif.....	5
Executive summary .....	7
1. Contexte et justification de la mission .....	9
2. Objectifs de la mission .....	10
3. Résultats attendus de la mission.....	10
4. Méthodologie.....	11
4.1. Approche d’analyse du genre.....	12
4.2. Difficultés rencontrées.....	14
Chapitre I : Contexte lié à la prise en compte du genre et inclusion sociale dans les politiques et stratégies d’adaptation basée sur les écosystèmes au Bénin .....	15
1.1. Les politiques et stratégies genre et inclusion sociale dans l’Abe .....	15
1.1.1. Niveau international .....	15
1.1.2. Niveau national .....	18
1.2. Facteurs déterminants l’implication/participation des femmes, jeunes et des personnes handicapées .....	20
1.2.1. Caractérisation de la participation .....	20
1.2.2. Déterminants de la participation.....	20
1.3. Cas de politiques et stratégies encourageant les bonnes pratiques et des expériences de discrimination positive en faveur des femmes, jeunes et des personnes handicapées dans le domaine climatique dans les secteurs agricoles et de l’eau.....	21
1.3.1. Politiques et stratégies d’inclusion dans le secteur agricole.....	21
1.3.2. Politiques et stratégies d’inclusion dans le secteur de l’eau .....	22
Chapitre II: Analyse des pouvoirs .....	22
2.1. Les limites du système .....	22
2.2. Acteurs et réseaux .....	24
2.3. Structures et normes.....	29
2.4. Politique et contestation .....	32
Levier1 : mise en commun des connaissances.....	32
Levier2: étendre le cadre de concertation issus de l’élaboration du Plan de Développement Communal (PDC).....	32
Chapitre III : Besoins spécifiques des femmes, jeunes et des personnes handicapées en matière d’adaptation aux changements climatiques .....	33
Chapitre IV : Propositions d’actions pour l’intégration du genre et inclusion sociale .....	35
Chapitre V : Recommandations.....	38

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1:</b> participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à l'adaptation au changement climatique au niveau ménage.....	13
<b>Tableau 2:</b> participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à l'adaptation au changement climatique au niveau de la communauté .....	14
<b>Tableau 3:</b> Cadre législatif international sur le climat .....	16
<b>Tableau 4:</b> Cadre législatif national sur le climat et synergies avec le cadre international ....	18
<b>Tableau 5:</b> Acteurs du système d'adaptation au changement climatique au Bénin.....	23
<b>Tableau 6:</b> Acteurs et réseaux .....	25
<b>Tableau 7:</b> Relations de pouvoir liant les acteurs .....	28
<b>Tableau 8:</b> Structures et normes .....	30
<b>Tableau 9:</b> Besoins en matière d'adaptation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées et acteurs clés/influents .....	33
<b>Tableau 10:</b> Propositions d'action pour l'intégration du genre et inclusion sociale basé sur les résultats attendus 5 & 6.....	36

## Résumé exécutif

Afin de contribuer à une société civile forte, qui travaille à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables, des Organisations de la Société Civile (OSC) de la région Afrique de l'ouest notamment : la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCIB), le Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali (SECO-ONG), la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) de la Côte d'Ivoire et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) du Burkina créé le programme BENKADI.

L'objectif stratégique de ce programme est que « les communautés vulnérables en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées<sup>1</sup>, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali exercent leur droit au développement et soient résilientes aux effets du changement climatique. » ; en les associant en amont et en aval de la conception et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique.

La présente étude fait l'état des lieux concernant l'inclusion des femmes, jeunes et personnes handicapées dans la mise en œuvre des politiques, programmes et pratiques d'adaptation au changement climatique, avec un focus sur les pratiques d'Adaptation basée sur les écosystèmes.

De la présente analyse, il ressort que :

**au niveau des politiques et stratégies genre dans le secteur agricole :** (i) le cadre législatif est favorable mais peu connu et approprié ; (ii) le cadre institutionnel favorable à l'inclusion du genre dans l'adaptation au changement climatique avec un ensemble d'institutions telles que : a. la Commission Technique Chargée de processus de PNA dans la prise en compte des questions du genre ; b. le Point focal Genre de la DGEC pour le processus de PNA.

**au niveau des politiques et stratégies genre dans le secteur de l'eau :** les politiques actuelles dans le secteur de l'eau n'abordent pas de manière adéquate les questions liées à la sécurité en eau et à la résilience climatique dans une perspective de genre. Par contre les activités du sous-programme AIP WACDEP-G qui se focalisent sur l'inclusion genre dans les investissements pour l'eau et le changement climatique peuvent être capitalisées et servir de base en matière de bonne pratiques et de poursuite des efforts d'inclusion du genre dans les actions de renforcement de la résilience des systèmes hydrauliques au changement climatique.

**au niveau des institutions transversales,** il existe les structures telles que : a. le Conseil National de Promotion de l'Equité et l'Egalité du Genre et b. L'Institut National de la Femme.

Concernant l'**analyse des pouvoirs**, il ressort :

- une absence de collaboration entre les Organisations Paysannes (OP) et les associations/groupements de salubrité publique. Cette tendance s'accroît au niveau des religions qui ne sont impliquées (par les acteurs du tableau) dans aucune de leurs activités. Par contre la chefferie traditionnelle, la mairie et les OP collaborent ; de même que les ONG, projets/programmes ;
- **Leviers et points d'entrée pour le changement :**

---

<sup>1</sup> Personnes handicapées au lieu de personnes vivant avec un handicap: rectification faite par le président de la fédération des associations des personnes handicapées, à l'atelier de validation des rapports d'étude avec les acteurs tenu les 30 septembre et 01 octobre 2021. Ceci, sur la base des dispositions de la loi n° 2017-06 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin,

- **Levier1 - mise en commun des connaissances** : mettre ensemble les connaissances scientifiques basées sur les sciences dites rationnelles et celles issues des sciences spirituelles et détenues par la chefferie traditionnelle ;
- **Levier2 - étendre le cadre de concertation issu de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC)** : Afin d'opérer le changement escompté, il s'agira de maintenir la représentativité des femmes, jeunes, personnes handicapées dans toutes les étapes de la conduite des projets et activités du PDC (conception et exécution des activités). Il faudra créer un cadre de concertation permanent qui se tienne plus fréquemment que celui du PDC ; par exemple un cadre de concertation semestriel ;

Les **besoins** des femmes, jeunes et des personnes handicapées identifiées sont :

- meilleur choix des stratégies pour le renforcement de la résilience au climat ;
- capacité d'adaptation renforcée grâce au droit d'acquérir et de gérer les ressources ;
- meilleure compréhension du mécanisme, des effets et des options d'adaptation existantes ;
- accroissement du pouvoir des associations par une meilleure représentativité aux niveaux village et communal ;
- Egalité de participation à la vie publique et politique.

Les **actions genre et inclusion sociale** afin d'adresser les barrières identifiées sont :

- revoir la structure organisationnelle des groupements/associations afin de renforcer leur représentativité dans les villages et au niveau des arrondissements et leur pouvoir de participation et de négociation ;
- créer un cadre de concertation dynamique qui tient des sessions semestrielles, qui réunit toutes les composantes de la commune et qui est convoqué par n'importe laquelle de ces composantes ;
- Créer un espace de dialogue entre experts aux niveaux communal, départemental et la chefferie traditionnelle de la commune. La mise en commun de leurs connaissances permettra de faire tomber les barrières coutumières et socio-culturelles liées à la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux actions d'adaptation au climat.

Les **recommandations** issues de la présente étude sont :

- Réformer la structure des groupements/associations afin de renforcer leur représentativité dans les villages et au niveau des arrondissements ; ceci renforcera leur pouvoir de participation et de négociation ;
- Au niveau des mairies, créer un cadre de concertation dynamique qui tient des sessions semestrielles, réunit toutes les composantes de la population locale et qui est convoqué par n'importe laquelle de ces composantes ;
- Au niveau des mairies (mais coordonner par les OSC de la commune), créer un espace de dialogue entre experts aux niveaux communal, départementale et la chefferie traditionnelle locale. La mise en commun de leurs connaissances permettra de faire tomber les barrières coutumières et socio-culturelles empêchant la participation des femmes, jeunes et personnes handicapées aux actions d'adaptation au climat ;
- Au niveau des Associations/Groupements, renforcer la capacité (transfert de connaissance et compétences) en matière d'adaptation au changement climatique et d'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Valoriser les cadres de concertation fonctionnels au niveau des quartiers au sein des communes actifs sur les thématiques telles que la salubrité publique, la préservation de l'environnement (ramassage et destruction des déchets des ménages, commune d'Athiémé) ; et les arrimer aux discussions sur l'adaptation au changement climatique.

## Executive summary

In order to contribute to a strong civil society, which works to mitigate the effects of climate change on vulnerable communities, Civil Society Organizations (CSOs) in the West Africa region in particular: the Platform of Civil Society Actors in Benin (PASCIB), the Secretariat of Concertation of National NGOs of Mali (SECO-ONG), the Convention of Ivorian Civil Society (CSCI) of Côte d'Ivoire and the Permanent Secretariat of NGOs (SPONG) of Burkina created the BENKADI program.

The strategic objective of this program is that "vulnerable communities, in particular women, young people and people living with disabilities, in Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire and Mali exercise their right to development and are resilient to the effects of climate change. "; by involving them upstream and downstream in the design and implementation of climate change adaptation policies.

This study takes stock of the inclusion of women, youth and people with disabilities in the implementation of climate change adaptation policies, programs and practices, with a focus on ecosystem-based adaptation practices.

From this analysis, it emerges that:

**At the level of gender policies and strategies in the agricultural sector:** (i) the legislative framework is favorable but little known and appropriate; (ii) the institutional framework favorable to the inclusion of gender in adaptation to climate change with a set of institutions such as: a. Technical Commission in charge of the NAP process in taking gender issues into account; b. Gender focal point of the DGEC for the NAP process.

**At the level of gender policies and strategies in the water sector:** current policies in the water sector do not adequately address issues related to water security and climate resilience from a gender perspective. On the other hand, the AIP WACDEP-G sub-program, whose activities focus on gender inclusion in investments for water and climate change, can be capitalized on and serve as a basis for good practices and the continuation of efforts to inclusion of gender in actions to strengthen the resilience of hydraulic systems to climate change.

Some **transversal institutions** such as: a. National Council for the Promotion of Equity and Gender Equality; b. The National Institute for Women.

Regarding **the analysis of powers**, it emerges that:

- Lack of collaboration between Farmers' Organizations (PO) and public health associations / groups. This trend is accentuated at the level of religions, which are not involved (by the actors in the picture) in any of their activities. On the other hand, the traditional chiefdom, the town hall and the POs collaborate; as well as NGOs, projects / programs;
- Levers and entry points for change:
  - o **Lever1** - pooling of knowledge: Combining scientific knowledge based on so-called rational sciences and that resulting from spiritual sciences and held by the traditional chiefdom ;
  - o **Lever2** - extend the consultation framework resulting from the elaboration of the Communal Development Plan (PDC): In order to effect the expected change, it will be a question of maintaining the representativeness of women, young people, disabled people in all stages of the conduct of projects and activities of the PDC (design and execution of activities) - it will be necessary to create a permanent consultation framework which is held more frequently than that of the PDC; for example a biannual consultation framework;

The **needs** of women, youth and identified disabled people are:

- Better choice of strategies for building climate resilience;
- Capacity for adaptation enhanced through the right to acquire and manage resources;
- Better understanding of the mechanism, effects and existing adaptation options;
- Increase the power of associations through better representativeness at village and municipal levels;
- Equality of participation in public and political life

**Gender and social inclusion actions** to address the identified barriers are:

- Reform the structure of groups / associations in order to strengthen their representativeness in villages and at district level; this will strengthen their power to participate and negotiate;
- Create a dynamic consultation framework which holds biannual sessions, which brings together all the components of the municipality and which is convened by any of these components;
- Create a space for dialogue between experts at the municipal, departmental and traditional chieftdom levels of the municipality. Pooling their knowledge will help break down customary and socio-cultural barriers related to the participation of women, young people and people with disabilities in climate adaptation actions

The **recommendations** resulting from this study are:

- Reform the structure of groups / associations in order to strengthen their representativeness in villages and at district level; this will strengthen their power to participate and negotiate;
- At the level of town halls, create a dynamic consultation framework which holds biannual sessions, brings together all the components of the local population and is convened by any of these components;
- At the level of the town halls (but coordinated by the CSOs of the municipality), create a space for dialogue between experts at the municipal, departmental and traditional local chieftdom levels. The pooling of their knowledge will make it possible to break down customary and socio-cultural barriers preventing the participation of women, young people and people with disabilities in climate adaptation actions;
- At the level of Associations / Groups, build capacity (transfer of knowledge and skills) in terms of adaptation to climate change and adaptation based on ecosystems;
- Enhance the functional consultation frameworks at the district level within the municipalities active on themes such as public sanitation, environmental preservation (collection and destruction of household waste, municipality of Athiémé); and link them to discussions on adaptation to climate change.

## 1. Contexte et justification de la mission

La région Afrique de l'Ouest est reconnue comme l'une des régions du monde les plus vulnérables aux chocs climatiques. Ainsi, des Organisations de la Société Civile (OSC) de la région Afrique de l'ouest notamment : la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCIB), le Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali (SECO-ONG), la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) de la Côte d'Ivoire et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) du Burkina, ont décidé de s'associer en consortium pour une participation citoyenne inclusive dans les politiques publiques du changement climatique à la lumière de l'objectif de développement durable (ODD) 13 et des ODD connexes.

Pour atteindre cet objectif commun qui est de contribuer à une société civile forte, qui travaille à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables, ces OSC ont créé le programme BENKADI. L'objectif stratégique de ce programme est que « les communautés affectées par l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution par l'orpaillage et la déforestation, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique. »

Par conséquent, l'impact poursuivi par Benkadi est que : « les gouvernements et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et pratiques inclusifs avec la participation des OSC et des communautés locales y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées pour accroître la résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique dans les quatre pays. ».

Afin de renforcer la résilience des populations vulnérables au changement climatique, il devient impérieux de les associer, en amont et en aval, de la conception et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique. Les populations les plus vulnérables étant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, leur inclusion dans le processus d'identification des stratégies d'adaptation, de conception des politiques associées à ces stratégies, leur mise en œuvre nécessite que ces couches de la population soient mises en présence et aient l'opportunité de participer à ce processus.

Dans cette optique, la présente étude conduite au Bénin, vise à présenter la situation de référence concernant l'inclusion des femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans la mise en œuvre des politiques, programmes et pratiques d'adaptation avec un intérêt pour la promotion de l'approche d'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE).

Ainsi, une stratégie à quatre leviers sera développée en prenant en compte : (i) la recherche-action sur les politiques publiques en matière de changement climatique et l'état des lieux sur leur mise en œuvre, (ii) le renforcement des capacités et responsabilisation des OSC et des citoyens, (iii) le lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé pour le respect de leurs engagements et (iv) le renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative (capacitation et dialogue avec les autorités pour une implication effective des citoyens dans les stratégies d'adaptation basée sur les écosystèmes).

## **2. Objectifs de la mission**

L'objectif général de l'étude est de faire un état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans la dynamique d'adaptation basée sur les écosystèmes au Bénin au plan national et principalement dans les zones d'intervention du projet BENKADI. De façon spécifique, il s'agit de:

- a) faire une analyse du contexte lié au genre et inclusion sociale, dans la dynamique d'adaptation basée sur les écosystèmes au niveau régional, national et précisément dans les zones d'intervention du projet ;
- b) analyser les facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans la dynamique d'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- c) identifier et analyser les politiques et les stratégies encourageant les cas de bonnes pratiques et des expériences de discrimination positive en faveur des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans le domaine du changement climatique dans les secteurs agricoles et de l'eau ;
- d) faire ressortir les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale (quelles sont les normes et valeurs qui influencent la marge de manœuvre des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes handicapées au niveau individuel, du ménage/famille et dans la société ?) ;
- e) analyser les besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, avec un accent sur l'inclusion des OPA de base/associations/coopératives/unités de transformation et de commercialisation des produits agricoles des femmes, jeunes ou personnes handicapées puis, leur capacité d'entrer en dialogue avec les autorités locales ou autres acteurs ;
- f) proposer des actions de renforcement des capacités pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables dans les processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques et stratégies d'adaptation basées sur les écosystèmes au Bénin ;
- g) proposer une stratégie et des outils méthodologiques pour le renforcement du dialogue politique communal et intercommunal incluant les femmes, les jeunes, les personnes VH en lien avec les résultats de l'étude.

## **3. Résultats attendus de la mission**

Les résultats attendus sont :

- a) une note analytique est produite sur le contexte lié au genre et inclusion sociale, dans les politiques et stratégies d'adaptation basée sur les écosystèmes au niveau régional, national et précisément dans la zone d'intervention du projet avec un accent sur les facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées;
- b) une note synthèse analytique est produite sur les politiques et stratégies encourageant les cas de bonnes pratiques et des expériences de discrimination positive en faveur des femmes,

des jeunes et des personnes handicapées dans le domaine climatique dans les secteurs agricoles et de l'eau ;

- c) une note synthèse analytique est produite sur les interactions entre les catégories d'acteurs ainsi que les niveaux de pouvoirs et d'influence en matière de prise en compte du genre et inclusion sociale dans les processus d'identification d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques et stratégies d'AbE ;
- d) une liste de besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en matière d'adaptation aux changements climatiques avec un accent sur l'inclusion des OPA de base/associations/coopératives/unités de transformation et commercialisation des produits agricoles des femmes, jeunes ou personnes handicapées, est produite ;
- e) un plan d'actions de renforcement des capacités pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables dans les processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques et stratégies d'adaptation basées sur les écosystèmes au Bénin est élaboré ;
- f) une stratégie est proposée avec des outils méthodologiques pour le renforcement du dialogue politique communal et intercommunal incluant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées en lien avec les résultats de l'étude.

#### **4. Méthodologie**

Elle comprend trois principales phases, que sont :

##### **Phase de préparation de l'étude**

- Atelier de cadrage méthodologique ;
- Etude documentaire ;
- Conception et validation des outils de collecte de données ;
- Etablissement liste des acteurs à rencontrer ;
- Elaboration et validation de rapport de démarrage de l'étude

##### **Phase d'état des lieux et de diagnostic (missions terrains)**

- Prise de rendez-vous ;
- Rencontre avec les acteurs identifiés ;
- Conduite des focus groupe/entretien individuel/atelier ;
- Triangulation

##### **Phase de finalisation de l'étude**

- Elaboration du rapport provisoire ;
- Finalisation et dépôt du rapport de l'étude ;
- Validation avec les acteurs et la PASCiB

La première phase de l'étude s'est faite avec l'ensemble des cabinets retenus pour la conduite des études de référence. Un certain nombre de séances d'échange ont été faites avec l'appui de l'équipe de BENKADI afin d'avoir une compréhension commune des concepts importants, notamment : « adaptation basée sur les écosystèmes » et la compréhension de l'analyse de pouvoir par l'utilisation de l'outil « Power scan ». Les différents outils et méthodes d'analyse

du genre ont été déployés pendant la phase de terrain. Les résultats obtenus de ces outils en complément du PowerScan ont permis l'élaboration et la rédaction du présent rapport.

#### **4.1. Approche d'analyse du genre**

Elle se base sur le « Gender Transformative Approach (GTA) » ou L'Approche Transformatrice en matière de Genre (ATG) dont le point de départ est une analyse rigoureuse des inégalités de genre afin de révéler les difficultés existantes dans la communauté cible. Pour ce faire, l'étude a intégré dans l'ATG, la Matrice d'Analyse du Genre (MAG).

##### **4.1.1. Approche « Gender transformative Approach - GTA »**

L'Approche Transformatrice en matière de Genre (ATG<sup>2</sup>) est un ensemble de programmes et interventions qui créent des opportunités pour les individus de remettre en question les normes de genre, promouvoir des positions d'influence sociale et politique pour les femmes dans les communautés et lutter contre les inégalités de pouvoir entre les personnes de genres différents. L'ATG crée un environnement propice à la transformation des relations de genre en allant au-delà de la simple inclusion des femmes en tant que participantes. L'ATG fait partie d'un continuum d'intégration du genre, ou l'intégration du genre dans tous les aspects de la conceptualisation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes et des politiques. L'ATG s'applique tant au niveau ménage qu'au niveau des communautés locales ; elle est flexible et peut être adapté à différents contextes.

Les principales caractéristiques de l'ATG, sont :

- aborder les normes sociales sous-jacentes, les attitudes et les comportements qui perpétuent les inégalités genre ;
- utiliser des approches participatives pour faciliter le dialogue, la confiance, l'appropriation, la vision et le changement, comportement à différents niveaux (individu/ménage, groupe/communauté, institution/organisation et politiques/lois) ;
- mener une réflexion critique sur les normes et attitudes sociales et de genre afin de remettre en question les dynamiques de pouvoir et provoquer un changement de paradigme à tous les niveaux ;
- s'engager explicitement avec les hommes et les garçons pour aborder les concepts de masculinité et de genre ;
- s'engager avec les détenteurs de normes influents, tels que les chefs traditionnels et religieux, les principaux agriculteurs, agents de vulgarisation agricole et sanitaire, directeurs d'écoles, élus locaux, autorités et membres des structures juridiques.

Les thématiques souvent adressées par l'ATG, sont:

- charges de travail inégales entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne les soins non rémunérés et le travail domestique ;
- le manque de voix des femmes dans la prise de décision au sein du ménage ;
- l'accès inégal des femmes aux ressources et leur propriété ;
- la violence basée sur le genre (VBG) et d'autres aspects du bien-être ; et

---

<sup>2</sup> [Gender Transformative Approach \(GTA\)](#)

- la participation inégale des femmes dans les organisations, à la fois en tant que membres et dirigeantes.

L'ATG est généralement intégrée à des activités de développement plus larges, telles que la promotion économique des femmes, l'autonomisation, l'amélioration des moyens de subsistance, l'épargne et microfinance, la résilience au changement climatique, la nutrition et l'hygiène, les chaînes de valeur et l'engagement avec les jeunes, les organisations paysannes et la gouvernance.

#### 4.1.2. Matrice d'analyse genre<sup>3</sup>

Cet outil<sup>4</sup> se base sur l'approche participative et permet d'analyser l'adéquation/conformité d'une action avec les normes socio-culturelles d'une communauté. Ainsi, selon que le groupe de discussion comprenne uniquement des hommes, des femmes ou les deux ; le groupe donne son avis sur la conformité d'un certain nombre d'actions par rapport aux normes communautaires dont ils sont acteurs. Les avis retenus sont codés comme suit :

- Signe + ; pour conforme aux normes socio-culturelles ;
- Signe - ; pour contraire aux normes socio-culturelles ;
- Signe ? ; pour pas sur ;

L'application de cette méthode facilite la mise en œuvre de l'approche transformative du genre.

Dans le cas de la présente étude, l'analyse de la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et du troisième âge ont porté sur deux niveaux : i) niveau ménage, et ii) niveau communauté.

**Tableau 1:** participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à l'adaptation au changement climatique au niveau ménage

Niveau ménage				
Intervention	Changement climatique (perception)	Action adaptation	Choix de la stratégie d'adaptation	Mise en œuvre de l'adaptation
Homme				
Femme				
Jeune				
Personnes handicapées				
Personnes du 3ème âge				

Source : [Gender Analysis Matrix](#)

<sup>3</sup> [Gender Analysis Matrix](#)

<sup>4</sup> [Gender Analysis Matrix](#)

**Tableau 2:** participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à l’adaptation au changement climatique au niveau de la communauté

Niveau communauté				
Intervention	Changement climatique (perception)	Participation informative	Participation codécisionnelle	Participation entant que bénéficiaires
Homme				
Femme				
Jeune				
Personnes handicapées				
Personnes du 3ème âge				

Source : [Gender Analysis Matrix](#)

Les actions/facteurs auxquels sont attribués le signe -, révèlent les difficultés ou barrières empêchant la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées et de troisième âge dans le processus d’adaptation au changement climatique.

#### 4.2. Difficultés rencontrées

La principale difficulté est l’indisponibilité de certains acteurs qui bien que prévenus à temps n’ont pas pu ajuster leur calendrier. Ce qui a nécessité un réarrangement du planning une fois sur le terrain. En outre, le siège de certaines organisations, la plupart des ONG dans la commune de Grand-popo, bien que actives sur le terrain, ont leur siège dans la commune de Comè. Ce qui a rendu difficile leur mobilisation.

Toutefois, ces contraintes n’ont pas eu d’effets particuliers sur la qualité des analyses contenues dans le rapport.

#### 4.3. Clarification des concepts

**Genre :** Le genre fait référence aux caractéristiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons qui sont socialement construites. Cela inclut les normes, les comportements et les rôles associés au fait d’être une femme, un homme, une fille ou un garçon ; ainsi que les relations les uns avec les autres. En tant que construction sociale, le genre varie d’une société à l’autre et peut changer avec le temps (OMS<sup>5</sup>, 2021). C’est un principe central d’organisation des sociétés et il régit souvent les processus de production et de reproduction, de consommation et de distribution » (FAO, 1997<sup>6</sup>). Bien que le genre ne se limite pas qu’à la promotion de la femme ; les questions de genre se concentrent sur les femmes et sur la relation entre les hommes et les femmes, leurs rôles, l’accès et le contrôle des ressources, la division du travail, les intérêts et les besoins. Les relations de genre affectent la sécurité du ménage, le bien-être familial, la planification, la production et de nombreux autres aspects de la vie (Bravo-Baumann, 2000).

**Inclusion sociale<sup>7</sup>:** L’inclusion sociale est le processus d’amélioration des conditions dans lesquelles les individus et les groupes participent à la société ; en améliorant les capacités, les

<sup>5</sup> [Gender and health](#)

<sup>6</sup> [What is gender](#)

<sup>7</sup> [Social inclusion](#)

opportunités et la dignité des personnes défavorisées sur la base de leur identité (Banque Mondiale, 2021).

**Inclusion du genre<sup>8</sup>** : L'inclusion du genre est un concept qui transcende la simple égalité. C'est l'idée que tous les services, opportunités et établissements sont ouverts à tous et que les stéréotypes masculins et féminins ne définissent pas les rôles et les attentes de la société.

**Égalité de genre et inclusion sociale<sup>9</sup>** : L'égalité de genre et l'inclusion sociale (GESI) est un concept qui aborde l'amélioration de l'accès aux moyens de subsistance actifs et services pour tous, y compris les femmes, les pauvres et les exclus. Il soutient les politiques et les mentalités plus inclusives et augmente la voix et l'influence des tous y compris des femmes, des pauvres et des exclus.

**Approche basée sur les écosystèmes (AbE)** : Il s'agit d'une approche faisant "recours à la biodiversité et aux services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale, aux fins d'aider les populations à s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques " (CBD, 2009).

Cette définition de l'AbE inclue la gestion durable, la conservation et la restauration des écosystèmes, dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale qui prend en compte les multiples co-bénéfices sociaux, économiques et culturels pour les communautés locales (CDB, 2009).

L'AbE se fonde sur la résistance naturelle des écosystèmes aux changements climatiques et sur l'utilisation des services de la biodiversité pour aider les communautés à s'adapter aux effets néfastes de ces changements.

## **Chapitre I : Contexte lié à la prise en compte du genre et inclusion sociale dans les politiques et stratégies d'adaptation basée sur les écosystèmes au Bénin**

### **1.1. Les politiques et stratégies genre et inclusion sociale dans l'AbE**

#### **1.1.1. Niveau international**

Le cadre légal existant au niveau international comprend :

- La Convention-cadre sur les changements climatiques adoptée à New-York en 1992 ;
- Le protocole de Kyoto en 1997 ;
- Les Accords de Bonn et de Marrakech en 2001 ;
- L'Accord de Paris de 2016.

Cet arsenal législatif définit le cadre dans lequel les actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sont conduites, exemple de la Convention-cadre. Il définit et précise les outils, méthodes et techniques permettant leur opérationnalisation, exemple du Protocole de Kyoto. Il précise les conditions d'octroi de financement, exemple de l'Accord de Paris (Tableau ci-dessous). Il a fallu plus d'une décennie pour aboutir à l'Accord de Paris, qui est une mise à jour des cadres précédant se basant sur la Convention-cadre avec l'introduction de l'investissement climat ; qui devrait être facilité ou décidé à travers la mise à disposition par les Etats des Contributions Déterminées Nationales (CDN) qui permettent d'évaluer les efforts et identifier les gaps en matière d'adaptation des Etats.

---

<sup>8</sup> [Gender Inclusion](#)

<sup>9</sup> [Gender Equality and Social Inclusion](#)

Plate-Forme des Acteurs de la Société Civile du Bénin  
**Tableau 3: Cadre législatif international sur le climat**

Cadre légal	Définition	Objectif	Synergies
La convention-cadre sur les changements climatiques	<p>Convention-cadre sur les changements climatiques est l'un des produits de la Déclaration de Rio.</p> <p>La Convention-cadre est un exercice d'équilibre entre les pouvoirs et intérêts souvent contradictoires entre les prérogatives de la souveraineté nationale et la responsabilité collective des États pour la protection de l'environnement planétaire, entre développement économique et contraintes écologiques</p>	<p>L'objectif ultime de la présente Convention (...) est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable</p>	<p>Déclaration de Rio – Article 3 de la convention-cadre : « responsabilités communes mais différenciées »</p>
Le Protocole de Kyoto	<p>Le Protocole est un instrument fixant des quotas nationaux d'émission pour la période 2008-2012 pour chacune des Parties visées à l'Annexe I de la Convention-cadre, et définissant le mode de calcul de ces quotas</p>	<p>Faire en sorte que leurs émissions anthropiques des six gaz à effet de serre visés par le Protocole (énumérés à son annexe A) ne dépassent pas un certain quota, qualifié de « quantité attribuée »</p>	<p>Complète la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques par des obligations supplémentaires pour les seuls pays industrialisés - « Parties de l'Annexe I » de la Convention-cadre</p>
Les Accords de Bonn et de Marrakech	<p>Bonn, Juillet 2001: un « accord politique sur les éléments de base du Plan d'action de Buenos Aires, lesquels devant être repris dans le texte de décisions connexes qui seraient adoptées au cours de la [même] session »</p> <p>Marrakech, Novembre 2001: un accord global sur un « paquet » de 23 décisions, comprenant au total plus de 220 pages de règles détaillées pour la mise en œuvre du</p>	<p>Traduire cet accord politique dans un ensemble global de décisions à portée législatif</p>	<p>Opérationnalisation de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto</p>

<p><small>Plate-Forme des Acteurs de la Société Civile du Bénin</small></p>	<p>Protocole de Kyoto et de certaines dispositions de la Convention-cadre</p>		
<p>L'Accord de Paris</p>	<p>Un accord qui ajoute le facteur investissement climat, afin d'accélérer l'adaptation et renforcer la résilience</p>	<p>L'objectif central de l'Accord de Paris est de renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. En outre, l'accord vise à accroître la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec un faible niveau d'émissions de GES et une voie résiliente au climat.</p>	<p>Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention-cadre, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contenant l'élévation de la température moyenne</li> <li>▪ Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des</li> <li>▪ Changements climatiques et en promouvant la résilience</li> <li>▪ Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques</li> </ul>

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

### 1.1.2. Niveau national

La République du Bénin s'est dotée d'un arsenal législatif définissant les actions climats, il s'agit de :

- la loi n° 2019-04 du 07 Novembre 2019 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- la loi n°98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement ;
- la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant sur l'organisation des Communes en République du Bénin ;
- loi sur le changement climatique du 06 août 2018

Le développement du cadre législatif définissant les actions climat s'est fait en deux phases : la phase pré-loi changement climatique et celle post-loi changement climatique. Pendant la première phase, les actions de lutte contre les effets du climat étaient définies par la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 de la constitution de la République du Bénin qui est renforcée par la loi-cadre sur l'environnement (loi n°98-30 du 12 février 1999) précisant les types mesures ou actions à mener pour assurer la protection de l'environnement ; et les institutions en charge de leur opérationnalisation.

Le vote de la loi sur le changement climatique en 2018 a eu pour effet immédiat : i) l'arrimage de l'ensemble des actions et programme climat au cadre législatif et financier international avec la mise en place de divers mécanismes contenus dans le Protocole de Kyoto ; ii) l'adoption et l'élaboration des divers instruments issus de l'Accord de Paris et le positionnement de l'Etat central et décentralisé au même titre que la société civile entant que bénéficiaire des fonds et mécanismes de financement de l'adaptation au changement climatique ; iii) l'obligation de prendre en compte les facteurs transversaux qui limitent la capacité d'adaptation de ménages vulnérables ; tel que l'accès à l'éducation, les discriminations sur le genre, la non-participation citoyenne, etc.

**Tableau 4:** Cadre législatif national sur le climat et synergies avec le cadre international

Cadre légal	Définitions	Objectifs	Synergies
La loi n° 2019-04 du 07 Novembre 2019 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin	Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement.	Régulation du fonctionnement de la république du Benin protection et garantie de l'intégrité des citoyens	

<p>La loi n°98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement</p>	<p>Article 3 : principes généraux "droit à un environnement sain"          Article 4 : les objectifs : protéger l'environnement - restaurer les sites dégradés - Surveiller en permanence la - qualité de l'environnement          Article 5: - établir un système d'information : - promouvoir l'information et l'éducation environnementale</p>	<p>Protection de l'environnement et régulation de la gestion des ressources naturelles - définit les objectifs nationaux de protection de l'environnement (article 4), les mesures à prendre pour réaliser ces objectifs (article 5) et les institutions responsables (articles 6 et 7).</p>	<p>Produits de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto ;          Correspondance avec la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990,</p>
<p>La loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant sur l'organisation des Communes en République du Bénin</p>	<p>Article 82 : les autorités locales ont une compétence partagée avec l'état en matière de gestion et de la protection de l'environnement.</p>	<p>Définit les rôles et responsabilités de l'État, des élus locaux et de la société civile dans la gouvernance environnementale</p>	<p>Reprend les prérogatives de l'Etat central en matière de gestion et de la protection de l'environnement.et les étend au niveau des communes</p>
<p>Loi sur le changement climatique du 06 aout 2018</p>	<p>La présente loi s'applique aux écosystèmes continentaux, littoraux et marins ainsi qu'aux eaux connexes et aux établissements humains relevant de la souveraineté de l'Etat. Elle vise à lutter contre les changements climatiques ainsi que leurs effets et conséquences négatifs et d'accroître la résilience des communautés vivantes. Et de prendre des mesures efficaces de riposte, d'adaptation et d'atténuation.</p>	<p>Vise à lutter contre les changements climatiques ainsi que leurs effets et conséquences négatifs et d'accroître la résilience des communautés vivantes ;          Article 5 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection des êtres et établissement humains, des animaux, des végétaux ;</li> <li>▪ La lutte contre la pollution de l'air, des sols, des eaux ;</li> <li>▪ La gestion écologiquement rationnelle des ressources</li> </ul> </p>	<p>Arrimage avec le cadre législatif régional et international ; et active de ce fait les divers mécanismes de financement, d'assistance et en même temps oblige au respect et suivi des normes internationales en vigueur.</p>

<small>Plate-Forme des Acteurs de la Société Civile du Bénin</small>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réduction des risques et catastrophes</li> </ul>	
--	--	--	--

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

## 1.2. Facteurs déterminants l'implication/participation des femmes, jeunes et des personnes handicapées

### 1.2.1. Caractérisation de la participation

La participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dépend en premier lieu de l'existence des cadres de concertation, ensuite de l'accès à l'information sur leur existence et fonctionnement. Il est à distinguer les cadres de concertation au niveau national et aux niveaux départemental et communal.

Au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère de l'Eau et des Mines (MEM), les enquêtes révèlent que, bien que les cadres de concertation soient mis en place tant au niveau national que décentralisé ; leur existence est très peu connue : cas du Partenariat National de l'Eau, qui dans son fonctionnement aborde les thématiques de résilience des systèmes hydriques au changement climatique ; cas aussi des cellules genre des ministères. De plus dans leur fonctionnement ces cadres de concertation est très peu participatif ; en ce sens que les populations à la base ont un accès limité à ces instances.

Par contre au niveau communal, un cadre de concertation permanent existe : le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC). Ce cadre de concertation, a mis en place une démarche participative d'identification des besoins au niveau village, de l'évaluation de leur pertinence et de l'élaboration des activités permettant de les adresser. Toutes les couches de la population (hommes, femmes, jeunes, chef traditionnels, chef religieux, etc.) sont associées à la phase d'élaboration et de validation du PDC. A cette étape leur participation va au-delà de l'information pour être consultative permettant d'ouvrir des discussions aboutissant à des codécisions. Mais lors de la phase d'exécution des activités, la participation est beaucoup plus restreinte tant en nombre qu'en pouvoir d'influence ; et se réduit à une participation juste informative.

Ainsi, au niveau communal et concernant les acteurs étatiques, le processus d'élaboration du PDC constitue un cadre de concertation permanent (en terme de garantie que ce cadre est fonctionnel après une période donnée, et que l'avis consultatif de chaque couche de la population est pris en compte). Au processus d'élaboration du PDC s'ajoute des cadres de concertations restreints (Ex. campagne de sensibilisation, sessions de formation, etc.), généralement liés aux activités du PDC. Ceux-ci sont plus fréquents, mais ne prennent en compte que les bénéficiaires des activités ou projets et limitent leur participation à la sensibilisation et la formation ; ne leur donnant aucun pouvoir de codécision sur la phase de mise en œuvre des activités.

### 1.2.2. Déterminants de la participation

La participation peut être catégorisée en : participation informative et participation de codécision. Au niveau communal, ces deux types sont initiés par les services de la mairie et rattachés aux PDC.

La participation informative menant à celle codécisionnelle est facilitée lors de la phase d'élaboration du PDC. L'approche participative ayant été retenue, les

groupements/associations de femmes, de jeunes et de personnes handicapées sont invités aux différentes sessions constituant le processus. Ainsi, la participation ayant été actée, c'est plutôt le pouvoir d'influence des représentants de ces associations qui restreint/limite leur emprise sur les décisions prises. Et ceci est principalement dû au manque de représentativité des associations/groupements aux niveaux village, arrondissement et communal.

Le pouvoir de codécision sur la phase de mise en œuvre des activités du PDC, semblerait être déterminé par les compétences techniques de l'acteur (i.e. services techniques de la mairie, individu, associations, etc.). Ainsi, il est attendu que les acteurs (ONG, Organisations Paysannes, Chefferie traditionnelle, Association des jeunes « cadres et diplômés », Association des femmes, etc.) fassent valoir leurs compétences afin d'accéder à un meilleur niveau de pouvoir donc de codécision sur la phase de mise en œuvre des activités du PDC.

En somme, prenant le processus d'élaboration du PDC dans les mairies comme point d'entrée pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans l'adaptation au changement climatique, les déterminants/barrières à leur participation sont :

- information limitée sur l'existence de cadre de concertation et conditions de participation des populations/citoyens ;
- faible représentativité des associations au niveau village ;
- faible niveau d'éducation ;
- absence/faible valorisation de compétences techniques/expertises locales.

### **1.3.Cas de politiques et stratégies encourageant les bonnes pratiques et des expériences de discrimination positive en faveur des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans le domaine climatique dans les secteurs agricole et de l'eau**

Par bonnes pratiques, il est entendu l'ensemble des outils développés et actions menées afin de faciliter et de rendre obligatoire la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les processus d'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique tant au niveau national que décentralisé.

#### **1.3.1. Politiques et stratégies d'inclusion dans le secteur agricole**

Le secteur agricole s'est doté en 2009 de la Politique Nationale de la Promotion du Genre (PNPG) ; qui demande à chaque point focal sectoriel d'élaborer un programme sectoriel de prise en compte de la dimension genre dans les politiques sectorielles. Afin d'implémenter le PNPG à travers le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2011 ; il est élaboré un Plan d'Action Genre afin d'acter l'intégration du genre dans le secteur agricole. Par conséquent, le Plan d'Action Genre résulte de l'opérationnalisation de la mesure d'accompagnement pour la promotion du genre du PSRSA ; il se base sur la PNPG et couvre la période 2012 – 2015.

Les orientations stratégiques de ce document s'articulent autour de : (i) renforcer l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux pour une meilleure prise en compte de genre dans les politiques, programmes et projets du secteur agricole ; (ii) assurer l'autonomisation des femmes en vue de réduire leur niveau de pauvreté ; (iii) renforcer les capacités des organisations de la société civile et autres acteurs privés du secteur agricole en matière de

promotion de genre et (iv) assurer la gestion du processus d'intégration de genre dans le secteur agricole au Bénin (FAO, 2018).

Au plan d'action de 2012, fait suite le document de Stratégie Nationale Genre du Secteur Agricole (SNGSA) assorti d'un Plan d'Action Budgétisé, élaboré en Juillet 2021. De ce document les points suivant sont à retenir : i) le cadre légal, bien que favorable est peu vulgarisé, ii) le cadre stratégique et programmatique présente des insuffisances d'application, iii) l'absence de suivi des changements obtenus au niveau des actions de dialogue inter institution sur le genre, vi) les mesures publiques actuelles peu efficaces en termes d'équité dans les offres de services d'encadrement et accès aux facteurs de production, v) la gestion des connaissances sur l'égalité genre requiert encore du renforcement de capacité.

Ce document de stratégie fait suite à l'étude du Plan National d'Adaptation sur la prise en compte du genre dans l'adaptation au changement climatique. Il est à retenir que : le cadre institutionnel est favorable à l'inclusion du genre dans l'adaptation au changement climatique et comprend :

- a. la Commission Technique Chargée de processus de PNA dans la prise en compte des questions du genre ;
- b. le Point focal Genre de la DGEC pour le processus de PNA ;
- c. les Points focaux Genre » ou « cellules genre » qui appuient le PNA dans les ministères sectoriels ;
- d. le Conseil National de Promotion de l'Equité et l'Egalité du Genre ;
- e. l'Institut National de la Femme.

### **1.3.2. Politiques et stratégies d'inclusion dans le secteur de l'eau**

Les résultats de l'étude conduite par le sous-programme AIP WACDEP-G en 2020, confirment les résultats des discussions de groupe lors de la présente étude. En effet, au Bénin les politiques actuelles dans le secteur de l'eau n'abordent pas de manière adéquate les questions liées à la sécurité en eau et à la résilience climatique dans une perspective de genre. L'étude du AIP WACDEP-G estime que la majorité des lois et politiques analysées (8/12) sont neutres au genre.

Cette étude est commanditée par le Programme d'Investissement pour l'eau en Afrique (AIP), afin de faire l'état des lieux de l'inclusion genre dans les investissements pour l'eau et le changement climatique. Le programme étant en cours d'exécution, les activités du sous-programme Eau Climat Développement et Egalité des genres (AIP WACDEP-G<sup>10</sup>) peuvent être capitalisées et servir de base en matière de bonnes pratiques et de poursuite des efforts d'inclusion du genre dans les actions de renforcement de la résilience des systèmes hydrauliques au changement climatique.

## **Chapitre II: Analyse des pouvoirs**

### **2.1. Les limites du système**

Les acteurs entrant dans les processus d'adaptation au changement climatique au Bénin peuvent être catégorisés en deux groupes : les acteurs étatiques et ceux non-étatiques. Tous

---

<sup>10</sup> [Eau Climat Développement et Egalite Genre \(AIP WACDEP-G\)](#)

mènent des actions tant au niveau national que local. Le rôle principal des acteurs étatiques est de définir le cadre législatif et les politiques en matière d'adaptation au changement climatique; tandis que celui des acteurs non-étatiques est restreint à l'utilisation de ce cadre et des politiques pour la conduite de leurs actions climat.

**Tableau 5:** Acteurs du système d'adaptation au changement climatique au Bénin

Niveau national	Niveau local	Fonctions/rôles
<b>Acteurs étatiques</b>		
Ministères du Cadre de vie et du Développement Durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Programmation et de la Prospective</li> <li>- Direction Générale de l'Environnement et du Climat</li> <li>- Fond National de l'Environnement de du Climat (cellule genre);</li> <li>- Etc.</li> </ul>	Directions départementales ; Services communaux des Ministères respectifs	Définissent le cadre législatif et les politiques en matière d'adaptation au changement climatique
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Programmation et de la Prospective (Cellule genre);</li> <li>- Direction de la Statistique Agricole</li> </ul>		
Ministère de l'Eau et des Mines : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Programmation et de la Prospective ;</li> <li>- Direction Générale de l'Eau ;</li> <li>- Fond National de l'Eau.</li> </ul>		
Structures décentralisées	Mairies et services connexes Tribunaux	Se réfèrent au cadre législatif et aux politiques dans la conduite des activités d'adaptation et de résilience au changement climatique
<b>Acteurs non-étatiques</b>		
ONG actives sur les thématiques agriculture, ressources naturelles, climat, genre et inclusion sociale	Représentation au niveau local des structures nationales	
Association des femmes	Basées et actives au niveau communal	
Association des jeunes		
Association des personnes handicapées		
Chefferie traditionnelle		
Instances religieuse (églises, mosquées)		

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

Les acteurs qui, de par leurs rôles sont en mesure d'influencer positivement ou négativement le changement (transition) que veut initier le projet BENKADI sont ceux actifs au niveau des communes et départements. Les acteurs identifiés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6:** Acteurs et réseaux

Acteurs	Intérêt	Position	Niveau politique	Influence et ressources
Acteurs agricoles (Organisations Paysannes : OP)	Renforcer leur résilience et capacité d'adaptation par la prise en compte des effets du changement climatique	Bénéficiaire et allié	Local/communal	Faible influence car n'étant pas capable de décider par eux même de leur participation ou non dans les discussions liées à l'AbE
Mairie	En tant qu'acteur principal (décideur) dans le choix des problèmes et stratégies pour l'atteinte des objectifs de développement de la commune, a un fort intérêt dans la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les activités d'adaptation au changement climatique	A influencer	Local/communal	De sa position de décideur ayant à disposition toutes les ressources (finance, ressource humaine, matériels), la mairie a une forte influence pour renforcer la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les activités d'AbE
Associations des femmes, des jeunes	Renforcer leur participation dans les activités liées à la préservation de leur cadre de vie, y compris la résilience aux effets du changement climatique	Bénéficiaire et allié	Local/communal	Faible influence car n'étant pas capable de décider par eux même de leur participation ou non dans les discussions liées à l'AbE

Associations de salubrité publique	Renforcer leur représentativité (femmes, jeunes, personnes handicapées) lors des discussions relatives à l'adaptation au changement climatique	Allié	Local/communal	Influence moyenne car étant capable de mener des activités avec les femmes, jeunes et personnes handicapées à l'échelle communal qui contribuent positivement à l'AbE (et la préservation du cadre de vie)
ONG	Certaines sont directement impliquées dans la conduite d'activités contribuant à l'adaptation au changement climatique ; D'autres sont actives dans l'accès à l'éducation et/ou les questions de santé publique concernant les enfants, les jeunes et les femmes	A influencer	Communal & départemental	Disposent des ressources permettant d'encourager la participation et d'impliquer directement des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les activités d'AbE
Organes des projets et programmes	Les projets conduits par les mairies abordant la thématique de la préservation des écosystèmes (marin, lagunaire, forestier, etc.) sont à même d'appréhender le concept de l'AbE, donc sont des interlocuteurs importants	A influencer	Local/communal	Disposent des ressources permettant d'encourager la participation et d'impliquer directement des femmes, des jeunes des et personnes handicapées dans les activités d'AbE

Religion (églises, mosquées)	Servent de relais d'information et d'influenceur auprès des populations pour lequel ils jouent le rôle de guide spirituel et/ou représentant de la morale	A influencer	Communal, départemental et national	Forte influence et capacité de mobilisation et d'incitation à l'action de leur audience
Chefferie traditionnelle				

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

Les acteurs présents dans ce tableau, ont directement et indirectement intérêts à ceux que l'implication des femmes, jeunes et personnes handicapées soit renforcée surtout dans la perspective d'une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur les écosystèmes afin de faciliter l'adoption de l'AbE.

**Tableau 7: Relations de pouvoir liant les acteurs**

<b>Relations entre les parties prenantes</b>	Acteurs agricoles (Organisations Paysannes : OP)	Mairie	Associations des femmes, des jeunes	Associations de salubrité publique	ONG	Projets et programmes	Religion (églises, mosquées)	Chefferie traditionnelle
Acteurs agricoles (Organisations Paysannes)		=	+	X	=	=	X	=
Mairie	=		=	=	=	=	X	=
Associations des femmes, des jeunes	-	-		=	-	-	X	X
Associations de salubrité publique	X	-	=		-	-	X	X
ONG	=	=	+	+		-	X	X
Organes des projets et programmes	+	=	+	+	+		X	X
Religion (églises, mosquées)	X	X	X	X	X	X		X
Chefferie traditionnelle	=	=	X	X	X	X	X	

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

Légende : X : pas de relations directes ; = Pouvoir sur (travaille ensemble) ; + pouvoir sur (est dominant sur) ; - : est dominé par

Il est remarqué une absence de collaboration entre les Organisations Paysannes (OP) et les associations/groupements de salubrité publique. Cette tendance s'accroît au niveau des religions qui ne sont impliquées (par les acteurs du tableau) dans aucune de leurs activités. Par contre la chefferie traditionnelle, la mairie et les OP collaborent ; de même que les ONG, projets/programmes. Ces expériences de collaboration peuvent être capitalisées par BENKADI et servir de point d'entrée pour initier de nouvelles collaborations avec les acteurs exclus.

### **2.3. Structures et normes**

Il s'agit de faire ressortir les normes, traditions, règles coutumières ou structures sociales qui pourraient faciliter ou empêcher d'initier ou renforcer le changement recherché par BENKADI. Par exemple en terme de genre et l'accès aux ressources de production ou le droit de participer à des réunions publiques ou mixtes (i.e. hommes et femmes). Ainsi, le comportement d'un groupe est déterminé par l'ensemble de ces facteurs.

**Tableau 8: Structures et normes**

Structure et normes	Quels acteurs sont détenteurs de pouvoir et quels sont ceux qui ne le sont pas par rapport à cette structure ou à cette norme ?		De qui ces structures et ces normes permettent-elles l'inclusion ? De qui ces structures et ces normes encouragent-elles l'exclusion ?	
	Détenteurs de pouvoir	Non détenteurs de pouvoir	Inclus	Exclu
Cadre politique législatif et réglementaire ; Pouvoir judiciaire	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) ; Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) ; Comité National de mise en œuvre de la CCNUCC ; Fonds National pour l'Environnement et le Climat ; Direction départementale & Agences ; Les tribunaux	Femmes, Jeunes et Personnes handicapées	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) ; Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) ; Comité National de mise en œuvre de la CCNUCC ; Fonds National pour l'Environnement et le Climat ; Direction départementale & Agences ; Les tribunaux	Associations, notamment des femmes, des Jeunes et des Personnes handicapées Organisations Paysannes OSC locales
Texte et loi niveau commune sur l'environnement défense et à la protection de l'environnement (loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant sur l'organisation des Communes – Article 82)	Mairie et ses services; Directions départementales	Propriétaires terriens Héritier ; Femmes, Jeunes et Personnes handicapées	Mairie et ses services; Directions départementales	Propriétaires terrien Héritier ; Femmes, Jeunes et Personnes handicapées

<p>OSC, ONG, Projet programmes avec un focus sur l'accès à l'eau, l'agriculture et la résilience climatique ; dans la perspective genre en inclusion sociale</p>	<p>Les cadres de dialogue créés pour la conception des Plan de Développement Communaux (PDC) et ceux issus de la mise en œuvre des activités du PDC ; Partenaires Techniques Financiers (PTF)</p>	<p>OSC, OP, Associations, notamment les femmes, Jeunes et Personnes handicapées</p>	<p>PTF; Organes des projets et programmes; ONG</p>	<p>Ici, l'exclusion se présente plutôt sous forme de sous-représentativité des femmes, jeunes et personnes handicapées. Ce problème est dû à une mauvaise structuration de ces derniers aux niveaux village, arrondissement et commune</p>
<p>Les chefs traditionnels et religieux ; Considérations culturelles ; Respect de la tradition</p>	<p>Chefferie traditionnelle ; Adeptes (propriétaires terrien, héritiers) de cultes</p>	<p>Etrangers ; Femmes ; Jeunes et Personnes handicapées non adaptées ou ne respectant pas les normes et règles coutumières</p>	<p>Chefferie traditionnelle ; Adeptes (propriétaires terrien, héritiers) de cultes</p>	<p>Etrangers ; Femmes ; Jeunes et Personnes handicapées non adaptées ou ne respectant pas les normes et règles coutumières</p>

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

## **2.4. Politique et contestation**

L'origine des relations de pouvoir entre les différentes parties est variée. Dans les régions enquêtées, il est identifié : les qualifications et compétences, l'accès aux ressources, la position sociale. Au-delà, il est aussi identifié les types de pouvoirs indirectes/invisibles qui se retrouvent dans la culture et les traditions.

Ces pouvoirs sont souvent des sources d'influences négatives et se manifestent à travers les préjugés et actes de discrimination. Cet ensemble de facteurs socio-culturels ne favorise pas l'introduction de nouvelles pensées et par conséquent sont des barrières au développement de façon générale et en particulier au changement de comportement ou des rapports de forces dans le contexte de l'adaptation basée sur les écosystèmes, qui reste un concept nouveau pour nombre d'acteurs.

Ainsi, il est important d'identifier les acteurs possédant un pouvoir d'influence mais qui sont limités dans son exercice par les normes socio-culturelles ; de même que ceux (femmes, jeunes, personnes handicapées, les personnes du troisième âge, etc.) qui en sont dépourvu afin de révéler les points de faiblesses ou de forces sur lesquels agir afin de déclencher le changement attendu et réussir les plaidoyers à conduire par BENKADI.

## **2.5. Leviers et points d'entrée pour le changement**

Les différentes étapes de l'analyse de pouvoir ont abouti à l'identification de deux principaux leviers : i) mise en commun des connaissances et ii) étendre le cadre de concertation issus de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC).

### **Levier1 : mise en commun des connaissances**

Mettre ensemble les connaissances scientifiques basées sur les sciences dites rationnelles et celles issues des sciences spirituelles et détenues par la chefferie traditionnelle. L'objectif est de faire tomber les barrières socio-culturelles qui sont maintenues et perpétuées par la chefferie traditionnelle. Ce cadre de concertation amènera à la création d'un ensemble homogène où les deux courants de pensées s'équilibreront. Ceci donnera la main aux chefs traditionnels pour conduire des campagnes de sensibilisation qui devraient être beaucoup plus efficaces car en tant que gardiens des normes, ils sont les seuls à pouvoir révéler les aspects qui négativement influent sur l'acceptation, l'adoption et le droit de participation des certains groupes de la communauté, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

### **Levier2: étendre le cadre de concertation issus de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC)**

Les communes reconnaissent le processus d'élaboration du PDC comme cadre de concertation officiel réunissant toutes les couches de la communauté. La pratique ou l'exercice de la conduite de discussions dans ce cadre a révélé un certain nombre d'insuffisances qui maintiennent les populations à la base exclus ; il s'agit :

1. le cadre de concertation du PDC n'est fonctionnel que pendant le période d'élaboration du PDC. Une fois élaboré, il n'est fonctionnel que pour la conception d'un nouveau PDC. Cette phase de léthargie dure entre 3 et 4 années ;
2. Les cadres de concertation par activité, à ces derniers ne participent que les bénéficiaires directs, les partenaires et les experts. Ceci, conduit à l'exclusion des autres couches de la population de la phase de conduite des activités, plus précisément les chefs traditionnels ;

Afin d’opérer le changement escompté, il s’agira de maintenir la représentativité des femmes, jeunes, personnes handicapées dans toutes les étapes de la conduite des projets et activités du PDC (conception et exécution des activités). Ceci le rendra plus participatif ; étant donné que ces parties participent déjà à la phase d’identification des problèmes au niveau villages/arrondissements, la conception des activités pour les résoudre. Il suffira alors d’étendre leur participation à la phase d’exécution de ces activités.

Ensuite, il faudra créer un cadre de concertation permanent qui se tienne plus fréquemment que celui du PDC ; par exemple un cadre de concertation semestriel. Ici, en plus de ceux qui participent au cadre de concertation du PDC, on pourrait ajouter d’autres composantes de la communauté (ex : les jeunes au primaire, au secondaire, à l’université, les jeunes cadres des communes, les artisans, les commerçants, etc.).

### **Chapitre III : Besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en matière d’adaptation aux changements climatiques**

Les besoins spécifiques identifiés existent tant au niveau ménage qu’au niveau communal et national. Leur prise en compte permettra aux femmes, jeunes et personnes handicapées de contribuer au renforcement de la résilience au changement climatique et le développement du concept de l’adaptation basée sur les écosystèmes (AbE) à travers :

- un meilleur choix des stratégies pour le renforcement de la résilience au climat ;
- une capacité d’adaptation renforcée grâce au droit d’acquérir et de gérer les ressources ;
- une meilleure compréhension du mécanisme, des effets et des options d’adaptation existantes ;
- un accroissement du pouvoir des associations par une meilleure représentativité aux niveaux village et communal ;
- une égale participation à la vie publique et politique.

Pour parvenir à ces résultats, les acteurs clés à inclure pour la prise en compte de ces besoins sont ceux qui détiennent le pouvoir de maintien du statu-quo dans leur sphère de responsabilité respective ; il s’agit de :

- chef ménage ;
- chefferie traditionnelle;
- organisation des Producteurs ;
- OSC locales ;
- élus locaux ;

**Tableau 9:** Besoins en matière d’adaptation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées et acteurs clés/influents

#	Besoins	Niveau d’application	Bénéfices/résultats	Acteurs clés
1	Droit de choisir les stratégies d’adaptation	Ménage/champ	Meilleur choix des stratégies pour le renforcement de	Chef ménage ; Chefferie traditionnelle

2	Droit de contribuer au processus d'adaptation : élaboration, mise en œuvre, suivi, etc.	Local/communal	l'adaptation et la résilience	Elus locaux ; Chefferie traditionnelle
3	Accès aux ressources de production (terre, crédit, intrants, etc.) permettant la mise en œuvre des stratégies d'adaptation choisies	Ménage/champ Local/communal	Capacité d'adaptation renforcée grâce au droit d'acquérir et de gérer les ressources	Chef ménage ; Chefferie traditionnelle ; Elus locaux ;
4	Renforcement de capacité (transfert de connaissance et compétences) en matière d'adaptation au changement climatique	Ménage/champ Local/communal	Meilleure compréhension du mécanisme, des effets et des options d'adaptation existantes	Chef ménage ; Chefferie traditionnelle ; Organisation des Producteurs ; Elus locaux ;
5	Appui à la restructuration des groupements/associations	Local/communal	Accroître le pouvoir des associations par une meilleure représentativité aux niveaux villages et communal	Elus locaux ; OSC locales Organisation des Producteurs
6	Participation aux instances de prise de décisions nationale et locale	National et communal	Egalité de participation à la vie publique et politique	Chef ménage ; Chefferie traditionnelle ; Organisation des Producteurs ; Elus locaux ;

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

#### **Chapitre IV : Propositions d’actions pour l’intégration du genre et inclusion sociale**

Le tableau ci-dessous présente les propositions d’action en rapport aux barrières d’intégration du genre et l’inclusion sociale. Il est identifié trois principales barrières qui se résument en : i) difficultés organisationnelles au niveau des groupements/associations, ii) absence de cadre de concertation où les acteurs se rencontrent fréquemment, iii) barrières issues des normes socio-culturelles.

Les actions proposées pour adresser ces difficultés seront mises en œuvre à travers des séminaires de formation, de création de cadre de concertation plus dynamique, des campagnes de sensibilisation, etc. Les cibles de ces diverses actions sont entre autres : Mairie et ses services ; Direction départementale des ministères, Groupements/associations de femmes, jeunes, personnes handicapées, Organisations Paysannes, Organisations de la Société Civile.

**Tableau 10:** Propositions d'action pour l'intégration du genre et inclusion sociale basé sur les résultats attendus 5 & 6

<b>Résultats 5 &amp; 6 : Un plan d'action pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables est produit</b>				
#	Barrières au genre et inclusion sociale	Action genre et inclusion sociale	Implémentation	Cibles
1	Difficultés organisationnelles au niveau des groupements/associations de femmes, de jeunes, de personnes handicapées ne permettant pas une représentativité au niveau des villages, des chefs lieu d'arrondissements et de la commune	Revoir la structure organisationnelle des groupements/associations afin de renforcer leur représentativité dans les villages et au niveau des arrondissements ; ceci renforcera leur pouvoir de participation et de négociation	Séminaire de formation en matière de stratégie organisationnelle	Groupements/associations de femmes, jeunes, personnes handicapées ; Organisations Paysannes; Organisations de la Société Civile
2	Absence de cadre de concertation où les acteurs peuvent se rencontrer 2 à 3 fois par an. Et dans lequel les rencontres peuvent être convoquées tant par les élus locaux que par les populations à travers les représentants de leurs organisations	Créer un cadre de concertation dynamique qui tient des sessions semestrielles, qui réunit toutes les composantes de la commune et qui est convoqué par n'importe laquelle de ces composantes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Séminaire de création du cadre de concertation semestrielle ;</li> <li>2- Campagne d'information sur l'existence d'un tel espace de discussion et sur son mode de fonctionnement</li> </ol>	Mairie et ses services ; Direction départementales des ministères ; Groupements/associations de femmes, jeunes, personnes handicapées; Organisations Paysannes ; Organisations de la Société Civile
3	Barrières issues des normes socio-culturelles, des coutumes et facteurs exogènes (incompréhension des effets du changement climatique)	Créer un espace de dialogue entre experts aux niveaux communal, départementale et la chefferie traditionnelle de la commune. La mise en commun de leurs connaissances permettra de faire tomber les barrières coutumières et	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partenariat avec les Universités, Facultés d'Agronomie et Centres de recherche ;</li> <li>2. Séminaires de mise en commun des connaissances sur</li> </ol>	Mairie et ses services ; Direction départementales des ministères ; Groupements/associations de femmes, jeunes, personnes handicapées; Organisations Paysannes ;

		<p>socio-culturelles liées à la participation des femmes, jeunes et personnes handicapées aux actions d'adaptation au climat</p>	<p>l'adaptation au changement climatique ;                  3. Campagne de sensibilisation sur les conséquences des interdits coutumiers et l'importance de la participation/contribution des femmes, jeunes et personnes handicapées dans sur l'adaptation au changement climatique</p>	<p>Organisations de la Société Civile ;                  Universités et Facultés d'Agronomie ;                  Centres de recherche</p>
--	--	--	--	--

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

## **Chapitre V : Recommandations**

Afin d'assurer l'inclusion des femmes, jeunes et personnes handicapées dans les politiques et stratégies d'adaptation basée sur les écosystèmes, il est recommandé :

- Réformer la structure des groupements/associations afin de renforcer leur représentativité dans les villages et au niveau des arrondissements ; ceci renforcera leur pouvoir de participation et de négociation ;
- Au niveau des mairies, créer un cadre de concertation dynamique qui tient des sessions semestrielles, réunit toutes les composantes de la population locale et qui est convoqué par n'importe laquelle de ces composantes ;
- Au niveau des mairies (mais coordonner par les OSC de la commune), créer un espace de dialogue entre experts aux niveaux communal, départementale et la chefferie traditionnelle locale. La mise en commun de leurs connaissances permettra de faire tomber les barrières coutumières et socio-culturelles empêchant la participation des femmes, jeunes et personnes handicapées aux actions d'adaptation au climat ;
- Au niveau des Associations/Groupements, renforcer la capacité (transfert de connaissance et compétences) en matière d'adaptation au changement climatique et d'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Valoriser les cadres de concertation fonctionnels au niveau des quartiers au sein des communes actifs sur les thématiques telles que la salubrité publique, la préservation de l'environnement (ramassage et destruction des déchets des ménages, commune d'Athiémé) ; et les arrimer aux discussions sur l'adaptation au changement climatique.

### **4. Conclusion**

Le cadre législatif en matière de genre et inclusion sociale est bien fourni avec un ensemble de lois, d'arrêtés prenant en compte les diverses facettes que peut avoir la discrimination genre et l'exclusion des personnes handicapées. Cet ensemble d'outil législatif s'arrime très bien au niveau régional et international ; de même qu'au niveau départemental et communal à travers un cadre institutionnel qui se base tant sur les structures étatiques que sur celles non-étatiques.

Concernant les acteurs étatiques pertinents pour la présente étude, à savoir le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère de l'Eau et des Mines (MEM), les enquêtes de terrain ont révélé que des cadres de concertation existent tant au niveau national que décentralisé. Mais ces derniers sont très peu connus (SNGSA, 2021). Et ceux qui sont connus sont très peu, voire pas du tout participatif ; dans le sens que les populations à la base ont un accès limité à ces instances.

Ainsi au niveau communal, le processus d'élaboration du PDC constitue le cadre de concertation permanent (en terme de garantie que ce cadre est fonctionnel, et que l'avis consultatif de chaque couche de la population est pris en compte). Au processus d'élaboration du PDC s'ajoute des cadres de concertations restreints (Ex. campagne de sensibilisation, sessions de formation, etc.), généralement issus des activités du PDC. Ceux-ci sont plus fréquents, mais ne prennent en compte que les bénéficiaires des activités ou projets et limitent leur participation à la sensibilisation et la formation ; ne leur donnant aucun pouvoir de codécision sur la phase de mise en œuvre des activités. Ainsi, le pouvoir de codécision sur la phase de mise en œuvre des activités, semblerait être dépendant des compétences techniques

de l'acteur (i.e. services techniques de la mairie, individu, associations, etc.). Il est donc attendu que les acteurs non-étatiques (ONG, Organisations Paysannes, Chefferie traditionnelle, Association des jeunes « cadres et diplômés », Association des artisans, etc.) fassent valoir leurs compétences afin d'accéder à un meilleur niveau de pouvoir donc de codécision sur la phase d'implémentation des activités du PDC.

Aussi, concernant les acteurs non-étatiques, il existe des cadres de concertation fonctionnels au niveau des quartiers au sein des communes. Il s'agit notamment de groupements de citoyens sur des thématiques précises, telles que la salubrité publique, la préservation de l'environnement (ramassage et destruction des déchets des ménages, commune d'Athiémé). Le fonctionnement de ces cadres de concertation est beaucoup plus dynamique, donc plus fréquent avec un pouvoir de codécision, qui semble être accessible à tous les membres. Il serait judicieux d'y introduire la thématique de l'adaptation basée sur les écosystèmes, afin de les arrimer aux discussions sur l'adaptation au climat dans les instances de prise de décision au niveau communal et départemental.

## ANNEXES

**Tableau des indicateurs : Synthèse de la situation de référence des indicateurs du BENKADI**

Indicateurs	Description de l'indicateur/ sous indicateur	Valeurs initiales
Nombre d'OSC ayant amélioré leurs capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème du changement climatique, y compris la représentation des groupes vulnérables	--	--
Nombre de plaidoyers ou d'interpellations réussis par des OSC représentant des groupes vulnérables au changement climatique pour créer un espace, influencer l'agenda et le débat politiques liés au changement climatique	--	--
Nombre d'organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique et en assurent le suivi	Participation aux politiques locales en matière de climat par les OSC dans les communes ; se basant sur le cadre de concertation du PDC (Types d'associations: femmes, jeunes, guérisseurs)	3
Nombre de lois, textes ou politiques bloqués, adoptés ou améliorés afin d'atténuer les effets du changement climatique en tenant compte des droits de l'homme, du genre et des groupes vulnérables	lois, textes ou politiques adoptés : loi sur l'utilisation des sachets plastique (es articles 13, 12 et 14 de la loi 2017-39 du 26 décembre 2017)	1
Nombre de cadre de concertation existant au niveau communal (dans les mairies) discutant directement de l'adaptation au changement climatique	Cadre de concertation ayant pour thématique principale l'adaptation au changement climatique, le genre et l'inclusion sociale	0
Nombre de cadre de concertation existant au niveau communal (dans les mairies) discutant indirectement de l'adaptation au changement climatique	Cadre de concertation ayant pour thématique transversale l'adaptation au changement climatique, genre et inclusion sociale	1
Nombre de cadre de concertation ayant pour thématique transversale l'adaptation au changement climatique et se réunissant semestriellement ou annuellement au niveau communal	Cadre de concertation climat, genre et inclusion sociale se réunissant 2 fois par an/une fois par an dans les communes, organisé par les mairies	0

Source : Analyse des données, REID Consulting, Septembre 2021

### ANNEXES

1. Liste des personnes rencontrées
2. Documents exploités